

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 044-214402109-20250922-DE_20250916_45-CC

Ville De Trignac

Convention d'occupation à titre précaire

Entre les soussignés :

La ville de Trignac, représentée par Monsieur CLAUDE AUFORT, Maire

Et

Morgane Jaunay

Ci-après « la locataire »

Il a été convenu ce qui suit :

TITRE 1 - MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Article 1: Objet

La commune de Trignac met à disposition de l'occupante, des parcelles située 6 rue Eugène Delacroix, en vue d'y installer sa Tiny house.

Article 2 - Caractère précaire

La présente convention est conclue à titre précaire et provisoire, dans l'attente de la signature d'un bail emphytéotique. Elle ne confère aucun droit réel ni aucun droit au renouvellement à l'Occupant.

Article 3 - Durée

La convention est conclue pour une durée de 3 mois, prenant effet le 1^{er} octobre 2025, et prendra fin de plein droit à la signature du bail emphytéotique,

Article 4 - Redevance

En contrepartie de l'occupation, chaque propriétaire versera à la Commune une redevance mensuelle de **96 euros**, payable d'avance le 5 de chaque mois, par virement sur le compte de la Commune.

Article 5 - Charges et entretien

L'Occupant s'engage à :

- assumer les charges courantes (eau, électricité, déchets),
- entretenir les lieux et les installations,
- utiliser les lieux conformément à leur destination.

Article 6 - Responsabilité et assurances

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID: 044-214402109-20250922-DE_20250916_45-CC

L'Occupant est responsable de tout dommage causé du fait de l'occupation et devra souscrire une assurance couvrant les risques locatifs et de responsabilité civile.

Article 7 - Résiliation

La Commune pourra résilier la présente convention de plein droit en cas de non-paiement de la redevance, de manquement grave aux obligations ou pour motif d'intérêt général.

Fait à Trignac, En (2) exemplaires originaux

Pour La Commune de Trignac, Le Maire M. AUFORT Claude La locataire